

Le Journal de Cléry : Souvenirs et témoignage, la chronique historique des mémoires du valet de chambre de Louis XVI

Márta VÁRADI

Le fil conducteur de la littérature autobiographique a toujours été la notion de l'*individu*, la mise en scène du « je ». Certes, la notion même de l'autobiographie est vaste et plus vaste encore sont les genres que nous pouvons classer sous la notion d'écrits intimes ou personnels ; toujours est-il que théoriquement et globalement parlant, l'autobiographie traite de sujets personnels où le scripteur est protagoniste et vis-versa. Il est possible de trouver les racines de ce genre au XVIII^e siècle en tant qu'invention de genre réflexif, de littérature trouvant en l'auteur même le sujet d'inspiration.

D'ailleurs, le terme *autobiographie* apparaît en France vers la deuxième moitié du XIX^e siècle et comme synonyme des *mémoires*. Dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* nous pouvons lire la chose suivante :

Pendant longtemps, en Angleterre comme en France, les récits et souvenirs laissés sur leur propre vie par les hommes marquants de la politique, de la littérature ou des arts, prirent le nom de « mémoires ». Mais, à la longue, on adopta de l'autre côté du détroit l'usage de donner le nom d'autobiographie à ceux de ces mémoires qui se rapportent beaucoup plus aux hommes qu'aux événements auxquels ceux-ci ont été mêlés. L'autobiographie entre assurément pour beaucoup dans la composition des mémoires ; mais souvent, dans ces sortes d'ouvrages, la part faite aux événements contemporains, à l'histoire même étant beaucoup plus considérable que la place accordée à la personnalité de l'auteur, le titre de mémoires leur convient mieux que celui d'autobiographie.¹

Philippe Lejeune complètera cette définition pour mieux distinguer *mémoires* et *autobiographie*.

Cette définition peut être précisée. Dans les mémoires, l'auteur se comporte comme un témoin : ce qu'il a de personnel, c'est le point de vue individuel, mais l'objet du discours est quelque chose qui dépasse de beaucoup l'individu, c'est l'histoire des groupes sociaux et historiques auquel il appartient. Sauf dans le cas d'hommes de génie qui identifient audacieusement leur histoire personnelle à l'histoire de l'univers, il n'y a pas indenté de l'auteur et du sujet traité. Dans l'autobiographie, au contraire, l'objet du discours est l'individu lui-même.²

Certes, il y a une distinction entre le genre des *mémoires* et de l'*autobiographie*, mais cette distinction est due à la naissance du « moi », à la montée et expansion de l'individualisme en Occident au tournant des XVIII-XIX^e siècles. La dénomination de l'autobiographie trouve ses origines dans le grec (*auto – bios – graphie*) et

¹ *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. I, 1866, article « Autobiographie », in LEJEUNE, Philippe, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 11.

² LEJEUNE, Philippe, *Le Pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1996, p. 11.

signifie « écrire sa vie soi-même » et indique donc que l'accent est mis sur la personne du mémorialiste. Selon une autre définition importante de Georges Gusdorf, l'autobiographie est « un usage privé de l'écriture, regroupant tous les cas où le sujet humain se prend lui-même pour objet d'un texte qu'il écrit »³. Bref, dans un sens large, l'*autobiographie* désigne tout livre dans lequel l'auteur s'est exprimé sur sa vie (ou une période de sa vie), ses sentiments, ses pensées – il appartient donc au genre de la littérature intime. Les réflexions faites sur le genre de l'autobiographie ont été enrichies par les travaux de Philippe Lejeune qui désignera le terme comme « récit rétrospectif en prose qu'une *personne réelle* fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité ».⁴ Cette définition attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une *personne réelle* – il faut donc une personne psychologique, morale et sociale pour exposer une autobiographie. En plus, il rétrécit l'ère géographique et chronologique des écrits pour en exclure tout ce qui n'est pas l'Europe et l'époque moderne.

L'autobiographie est souvent une autoanalyse, donc une psychanalyse de soi et ceci sans que le scripteur le veuille ou non, que cela soit intentionnel ou non, il en sera considéré de la sorte. Comme le formule Philippe Lejeune dans son avant-propos :

Si la psychanalyse apporte une aide précieuse au lecteur d'autobiographie, ce n'est point parce qu'elle explique l'individu à la lumière de son histoire et de son enfance, mais parce qu'elle saisit cette histoire dans son discours et qu'elle fait de l'énonciation le lieu de sa recherche (et de sa thérapeutique).⁵

L'autobiographie sera un écrit analytique où l'on retrouve l'image même du « je » narrant à travers le « je » narré. Nous retrouvons cette image sous un aspect prototypique du romanesque littéraire naïf lors de la lecture des romans autobiographiques, lorsque le scripteur-protagoniste est une sorte de héros dont nous suivons les traces de la naissance jusqu'à la fin de ses péripéties. Tout cela est calqué sur la vie « ordinaire », celle de tous les jours et permet ainsi au lecteur de s'identifier avec le protagoniste et authentifiera les événements narrés. Le jeu avec le temps facilitera cette identification : entre l'alternance du passé et du présent, la réactivité du passé aidera à l'éternisation des souvenirs rendant ainsi possible une construction de mythe, celle du « soi ».

Certainement, l'autobiographie ne vaut pas de manière évidente une autoanalyse. En règle générale, nous pouvons dire que derrière la volonté d'écrire un écrit autobiographique (qu'il s'agisse de *Souvenirs*, *Mémoires*, *Journaux* ou d'autres écrits de ce genre) il existe toujours l'*instinct du chroniqueur* et le motif de l'*Ecce Homo*⁶. L'*instinct du chroniqueur* n'est autre, en réalité, que la volonté de laisser un témoignage à la postérité pour laisser une trace scriptuelle en vue de servir à

³ GUSDORF, Georges, *Les Écritures du moi*, Lignes de vie, t. I, Odile Jacob, 1991, p. 15.

⁴ LEJEUNE, *Op. cit.*, p. 14.

⁵ *Ibid.*, p. 9.

⁶ Expression latine signifiant « *Voici l'Homme* » ; c'est l'expression qu'aurait utilisé Ponce Pilate selon la traduction de la Vulgate de Jean (19:5) lorsque celui-ci présenta Jésus à la foule.

l'Histoire. De tels genres seront par exemple les *Annales*, les *Mémoires* par excellence ou encore le *Journal*. Il y a donc ensuite le motif de l'*Ecce Homo*, montrer l'homme, le sujet narré dans toute vérité naturelle. Telle sera l'inspiration de Jean-Jacques Rousseau dans les *Confessions* où il écrira : « Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, et dont l'exécution n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature ; et cet homme, ce sera moi⁷. »

Dans cette volonté de l'*Ecce Homo* il y a aussi le besoin de conserver l'élément unique d'une expérience intérieure et de la faire partager. Mais avec qui ? Et voilà justement une des problématiques de l'autobiographie : celle de savoir à qui elle s'adresse. Y a-t-il un interlocuteur supposé ? Cet écrit s'adresse-t-il à un récepteur ? Nous doutons fort de la supposition d'un interlocuteur lors de l'analyse du *journal intime*, par exemple.

Ensuite, il y a aussi la problématique de savoir si derrière l'entreprise de l'écriture autobiographique il y avait le désir d'écrire sa vie ou plutôt de s'analyser ? Ces questions peuvent être débattues, mais il est évident que l'analyse souhaite des cas concrets et c'est pour cela que je propose d'étudier comme exemple le *Journal* de Cléry, valet de chambre de Louis XVI.

Jean-Baptiste Cant Hanet, dit Cléry (1759-1809) fut le valet de chambre du duc de Normandie⁸, puis fut le valet de Louis XVI enfermé à la tour du Temple. Le 26 août 1792, Cléry demande au maire de Paris⁹ la permission de servir le roi durant sa captivité au Temple et l'obtient. Cléry servira pendant cinq mois Louis XVI, jusqu'à l'exécution de celui-ci le 21 janvier 1793. Son dévouement vis-à-vis du roi et à la famille royale sera totale, il essaiera d'en adoucir le sort. Beauchesne écrit : « Valet de chambre aux Tuileries, Cléry était un ami au Temple¹⁰. » Suite au régicide, Cléry sera en détention au Temple durant encore quelques semaines, puis il sera libéré en mars 1793, mais arrêté et emprisonné peu de temps après, il sera emmené à la prison de la Force le 25 septembre. Il n'est libéré que le 9 août 1794, après la chute de Robespierre.

Cléry publia son *Journal*¹¹ à Londres en 1798. Ses écrits peuvent aussi être qualifiés de *mémoires* en raison de leur genre et de leurs caractéristiques littéraires, mais avant toute chose, nous pouvons déclarer que l'intention même de ce mémorialiste était de laisser un témoignage de sa vie, nous retrouvons donc chez lui l'*instinct du chroniqueur*. Chez Cléry, il ne s'agit d'aucun examen de conscience ou d'autoanalyse – il se soumet à une seule règle : celle du niveau de la pure narration événementielle. Il témoignera donc dans son *Journal* des rencontres, des

⁷ ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Confessions*, Paris, Barbier, 1846, p.1.

⁸ Louis XVII, enfant de Marie-Antoinette d'Autriche et de Louis XVI, né le 27 mars 1785 et mort à la tour du Temple en 1795.

⁹ Jérôme Pétion de Villeneuve.

¹⁰ BEAUCHESNE, Alcide de, *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort; captivité de la famille royale au Temple*, t.1, Paris, Henri Plon, 1852, p. 379.

¹¹ CLÉRY, J.-B., *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI, Roi de France*, Londres, De Baylis, 1798.

conversations dont il a été le témoin, mais publiera aussi dans ses écrits le *Testament* de Louis XVI qu'il recopia soigneusement lors de sa détention au Temple. Le dessein du valet de chambre était de mettre à nu la vérité des événements qui ont eu lieu à la tour et de présenter les souffrances du Roi et celles de sa famille. En tant que mémorialiste, il se placera à l'arrière de son récit, il ne sera pas le personnage principal de son *Journal*, c'est la figure du roi qui en sera proéminente. De nature modeste et humble, Cléry rédigera ses mémoires dont il ne sera pas le protagoniste. Il écrira en guise de préface :

En classant ces notes en forme de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires : je n'en ai ni le talent ni la prétention.¹²

Ce sera justement pour cette raison que ce *Journal* est unique en son genre : une autobiographie dont le sujet est un *autre*, dépourvu d'autoanalyse et dont il manque toute dimension analytique.

Le frère de Cléry publia lui aussi ses *Mémoires*¹³ et c'est grâce à lui que nous aurons une description plus détaillée de son frère aîné, de son caractère et de l'histoire de leur famille. Pierre-Louis Hanet écrira aussi que Cléry s'était effacé de son *Journal*, qu'il « s'était totalement oublié ».¹⁴

Cléry ne parle pratiquement jamais de sa vie privée. Nous n'en savons d'ailleurs rien d'après son *Journal*. Il évoquera son épouse dans des uniques instants lorsqu'il s'agit directement et indirectement de la cause du roi¹⁵. Il ne fera strictement aucune mention ni de ses enfants, ni de son frère. Il scellera sous silence sa vie privée.

En plus de la volonté de témoigner, Cléry prit la plume aussi par engagement politique et par refus du compromis. Il n'accepta jamais le changement de régime, le bouleversement politique qui découla de la Révolution. Il s'engagera donc, et envisagera non seulement pour dessein la présentation du portrait royal dans les affreuses conditions dans lesquelles le souverain et sa famille étaient tenues, mais aussi la sauvegarde de l'honneur des Bourbon.

Il commence son *Journal* d'ailleurs en ces termes :

¹² *Ibid.* p.5.

¹³ HANET, Pierre-Louis, *Mémoires de*, Paris, Librairie d'Alexis Eymery, 1825.

¹⁴ *Ibid.* p. VIII.

¹⁵ « Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vint au Temple une fois la semaine ; elle était toujours accompagnée d'une dame de ses amies, qui passait pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette dame à la famille royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. [...] Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu, je leur demandais des nouvelles des personnes à qui la famille royale prenait intérêt, et je m'informais de ce qui se passait à la convention. C'était ma femme qui avait engagé le crieur dont j'ai déjà parlé à venir chaque jour se placer près des murs du Temple, et à crier, à plusieurs reprises, le précis des journaux. », CLÉRY, *Journal de*, Paris, Mercure de France, 1968, p. 50.

Seul témoin continuel des traitemens injurieux qu'on a fait souffrir au roi et à sa famille, je puis seul les écrire, et en attester l'exacte vérité ; je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.¹⁶

Puis :

Quoiqu'attaché depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-deux à la famille royale, et témoin, par la nature de mon service, des événemens les plus désastreux pendant le cours de la révolution, ce seroit sortir de mon sujet, que de les décrire : ils sont pour la plupart recueillis dans différens ouvrages. Je commencerai donc ce journal à l'époque du dix août mil sept cent quatre-vingt-douze, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles, mirent leur roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abîme de malheurs.¹⁷

Le récit de Cléry est donc une narration d'événement qui vaut une chronique historique. De manière subjective, il écrit sur les événements se passant au Temple, décrit la « routine » de tous les jours, mais peint aussi la malveillance et l'animosité des gardes vis-à-vis de la famille royale. Certes, il n'oubliera pas de faire mention des personnes dévouées au roi et de ceux qui ont essayé de lui apporter aide et soutien. Il décrira aussi les horreurs qu'il a vues, les cruautés du peuple en rage, mais toujours de manière factuelle. Son ton ne s'attendrira que lorsqu'il écrira sur le jeune Louis XVII. Il changera aussi de ton lors de ses dernières pages, lorsqu'il doit se remémorer les adieux d'avec Louis XVI, instant de sa vie qu'il n'a probablement jamais pu surmonter.

Cléry commencera son *Journal* de manière factuelle, ne fera aucune présentation de sa vie propre, de l'histoire de sa personnalité. Il n'y aura aucune genèse, mais une forte entrée dans le vif, un *in medias res* :

J'ai servi pendant cinq mois le roi et son auguste famille dans la tour du Temple [...] attaché depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-deux à la famille royale, et témoin, par la nature de mon service. [...] Je commencerai donc ce journal à l'époque du dix août mil sept cent quatre-vingt-douze, jour affreux. [...] J'étais de service auprès de monsieur le dauphin à l'époque de dix août. Dès le matin du neuf, l'agitation des esprits étoit extrême ...¹⁸

Il décrit les événements dans les détails et avec exactitude, souvent il précisera l'heure même :

Le neuf au soir, à huit heures et demies, après avoir fait le coucher de monsieur le dauphin [...]. Je rentrai au château vers onze heures par les appartemens du roi [...]. A six heures, le roi descendit dans les cours du château ...¹⁹

Cette précision et ce mode factuel sera présent tout le long du *Journal*, les dialogues seront eux aussi insérés dans le récit, ainsi que des documents historiques,

¹⁶ CLÉRY, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*, Londres, De Baylis, 1798, p. 5.

¹⁷ *Ibid.* p. 5.

¹⁸ *Ibid.* p. 6.

¹⁹ *Ibid.*

manuscrits²⁰. Plus le récit se rapproche de la remémoration du procès, plus le style devient objectif :

Le jeudi 17 janvier, M. de Malherbes entra vers les neuf heures du matin [...]. Le vendredi 18, le roi ne reçut aucune nouvelle de M. de Malesherbes [...]. Le samedi 19, à neuf heures du matin, un municipal nommé Gobeau entra, un papier à la main [...]. Le dimanche 20 janvier, le roi, dès son lever, s'informa des municipaux s'ils avaient fait part de sa demande au conseil de la commune²¹ [...]. Deux heures venaient de sonner, on ouvre tout à coup la porte ; c'était le conseil exécutif.²²

Le *Journal* de Cléry constitue donc ses *mémoires* mais bien qu'ils aient pour protagoniste et pour narrateur le « je » de l'autobiographie, ils ont pour protagoniste le « il » du roi dans un sens symbolique, figuré. Rappelons-nous qu'il dit en tête de ses *mémoires* « ... mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI ». ²³ Donc, la relation du narrateur avec son narrataire et avec son « héros » sera ici différente de la structure générale, le rapport narrataire – héros ne sera pas égal. Bien que le *Journal* ait pour sujet principal le roi, nous ne pourrions la qualifier de biographie, puisqu'il répond à tous les critères de l'autobiographie : la forme du langage est un récit, le sujet traite la vie individuelle de l'auteur et le *Journal* a une perspective rétrospective du récit.²⁴ D'ailleurs, la rétrospection du passé se fera de plus en plus lourde à travers les *mémoires* – la remémoration des événements est douloureuse, Cléry se taira sur certains passages, ou sera très bref. Le *Journal*, avec le départ du roi à l'échafaud, se terminera brusquement sur un ton affligé :

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. [...] Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que sa majesté avait quitté la tour... Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de « vive la nation ! vive la république ! » se firent entendre... Le meilleur des rois n'était plus !... ²⁵

C'est sur ces points de suspension que Cléry finit ou interrompt pour ainsi dire son *Journal*, en disant beaucoup sur ses sentiments et sur sa peine.

Suite à sa mise en liberté, il ira rejoindre son frère à Strasbourg, puis ira en Autriche rejoindre Marie Thérèse de France qui entre-temps fut libérée et « remise » à l'Autriche. Autorisé à rentrer en France en 1801, il ne revient qu'en 1803, auprès de sa femme et de ses trois enfants encore en vie, mais retournera à Vienne où il s'éteint le 27 mai 1809. Il sera enterré sous l'épithaphe : *Ci-gît le fidèle Cléry*.

²⁰ Le *Testament de Louis XVI* (p. 86-90) et le *Décret de la convention nationale*, des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier (p. 99) et les demandes (ou dernières volontés avant son exécution) de Louis XVI (p. 100).

²¹ Notons que Cléry n'utilisera jamais les lettres en capitales pour les termes révolutionnaires – ceci est aussi un mode qu'il utilise pour affirmer son engagement politique, son refus à la Révolution.

²² CLÉRY, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*, Paris, Mercure de France, 1968, p. 94-98.

²³ CLÉRY, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*, Londres, De Baylis, 1798, p. 5.

²⁴ LEJEUNE, Philippe, *L'autobiographie en France*, p. 10.

²⁵ CLÉRY, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*, Mercure de France, Paris, 1968, p. 110.